

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 528

4 avril 2007

SOMMAIRE

43 rue Descamps Paris XVI S.A.	25334	Irlux S.A.	25342
Aegis Hungary Finance Asset Management Close Company Limited by Shares - Lu- xembourg Branch	25331	Keypartner Holding S.A.	25329
Arlon Income Venture S.à r.l.	25329	Kind S.A.	25344
Arlon Investment Venture S.à r.l.	25331	L&C Edeka 1 S.à r.l.	25323
at.véranda S.à r.l.	25338	Leros Holding S.A.	25323
CETP Guardian S.à r.l.	25320	Limafin S.A.	25330
Clerbaut Automobiles S.à r.l.	25340	Loryann S.A.	25326
Comptoir de Valeurs de Banque	25322	Marienplatz	25302
Covéa Lux	25312	Nayhe S.à r.l.	25330
Den Baumeeschter Sàrl	25298	New Generation Sàrl	25344
EIS S.A.	25310	Pamela Shipping S.A.	25313
Euro Asia Investment SA	25337	Patron Pipera S.à r.l.	25335
Euro Cube Holding S.A.	25337	Patron Willanow S.à r.l.	25335
Eurogipa S.A.	25342	Phase One S.A.	25312
European Administrative Services and In- formation Technology S.A.	25298	Quee S.à r.l.	25332
Européenne de Titrisation S.A.	25340	Sarlat S.A.	25298
Fase Fintek S.A.	25336	S+B Inbau S.A.	25343
Fidipart S.à r.l.	25336	SBRE Luxco	25310
Finance & Progress S.A.	25342	SBRE Office	25311
Financière de Titrisation S.A.	25341	SBRE Senden	25312
Financière Horus	25343	SBRE Supermarket	25311
First Chemical (Luxembourg) S.à r.l.	25320	SBRE Waren	25302
Fitness Project S.A.	25335	SBRE West German Portfolio Luxco	25310
Gecom S.A.	25343	S.I.T.M. S.A.	25333
Genpact Global (Lux)	25313	Société de Participations Financières dans des Sociétés Portuaires et Minières S.A.	25341
Glucose S.A.	25311	Société Internationale d'Investissements Immobiliers Sàrl	25299
GP Leasing S.à r.l.	25326	Sutherland S.à r.l.	25323
H24 International S.A.	25337	Tuscani S.A.	25313
Huevo S.à r.l.	25330	Wormer-Services S.à r.l.	25341

Sarlat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 33.111.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007024722/788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00332. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070018945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Den Baumeeschter Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9709 Clervaux, 28, route de Marnach.
R.C.S. Luxembourg B 99.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DEN BAUMEESCHTER S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007024723/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10958. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

EASIT, European Administrative Services and Information Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8805 Rambrouch, 33, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 107.817.

L'an deux mille six, le treize décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPEAN ADMINISTRATIVE SERVICES AND INFORMATION TECHNOLOGY S.A. en abrégé EASIT S.A., ayant son siège social à L-8805 Rambrouch, 33, rue Principale, R.C.S. Luxembourg section B numéro 107.817, constituée suivant acte reçu par Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch, en date du 17 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 674 du 8 septembre 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Mohammed Kara, employé privé, demeurant à Rambrouch.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Antonio Fernandes, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Augmentation du capital social de 31.000,- Euros, par l'émission de 310 actions ordinaires nouvelles, jouissant des mêmes droits que celles déjà existantes.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente et un mille euros (31.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à soixante-deux mille euros (62.000,- EUR), par la création et l'émission de trois cent dix (310) actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les trois cent dix (310) actions nouvellement émises ont été intégralement souscrites avec l'accord de tous les actionnaires par Monsieur Mohammed Kara, employé privé, demeurant à L-8805 Rambrouch, 33, rue Principale.

Le montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société anonyme EUROPEAN ADMINISTRATIVE SERVICES AND INFORMATION TECHNOLOGY S.A., en abrégé EASIT S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. alinéa 1^{er}** . Le capital social est fixé à soixante-deux mille euros (62.000,- EUR), représenté par six cent vingt (620) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Kara, A. Fernandes, M.-F. Ries-Bonani, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 décembre 2006, vol. 540, fol. 31, case 3. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007025402/231/63.

(070019585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

SIIM, Société Internationale d'Investissements Immobiliers Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.915.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le douze janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Frédéric Benque, banquier, né le 7 août 1970 à Paris, demeurant à F-75008 Paris, 61, rue de Rome, ici représenté par Madame Nathalie Rehm, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 9 janvier 2007, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

2.- Madame Marie Pierre Carpentier, avocate, née le 11 juin 1944 à Cambronne-les-Ribercourt, demeurant à F-75017 Paris, 14, avenue Gourgaud,

ici représentée par Madame Nathalie Rehm, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 9 janvier 2007, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

3.- SOCIETE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS S.A., en abrégé SIIF, RCS Luxembourg B 39.052, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri,

ici représentée par Madame Nathalie Rehm, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 9 janvier 2007, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de SOCIETE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS SARL, en abrégé SIIM.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre lieu de la commune du siège social de l'accord des associés.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle a en outre pour objet toute opération de conseil.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Les cessions ou transmissions sous quelque forme que ce soit des parts sociales possédées par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Les transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins 75% du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués par l'associé unique, tant que la société sera unipersonnelle, et par l'assemblée générale des associés, en cas de pluralité d'associés.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 11. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés dans les S.à r.l.

Ses décisions sont constatées par des procès-verbaux signés par lui et établis sur un registre coté et paraphé ou feuillets mobiles, dans les mêmes conditions réglementaires que les procès-verbaux d'assemblées en cas de pluralité d'associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2007.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les gérants alors en fonction, sauf décision contraire du ou des associés statuant aux conditions des décisions ordinaires, lesquels désignent un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants souscrivent l'intégralité du capital comme suit:

	Parts sociales
1.- Monsieur Frédéric Benque,	165
2.- Madame Marie Pierre Carpentier,	48
3.- SOCIETE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS S.A.,	<u>287</u>
Total:	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée, SOCIETE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS S.A., préqualifiée, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances par sa seule signature.

2) Le siège social est établi à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Rehm, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 57, case 2. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 25 janvier 2007. P. Bettingen.
Référence de publication: 2007025009/202/131.
(070019072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

SBRE Waren, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 117.124.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant la société à responsabilité limitée SBRE WAREN S.A R.L, ci-après désignée comme la «Société»

Les deux gérants B de la Société, NEW LUXCO S.à r.l. et INVESTMENT LUXCO S.à r.l., ont changé respectivement de noms en DOMELS S.à r.l. et KARIAN S.à r.l. par Assemblée Générale Extraordinaire notariée en date du 22 janvier 2007.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007025108/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09466. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Marienplatz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.939.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the fourteenth of December.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CUSTOM HOUSE CAPITAL LIMITED, a company duly incorporated and validly existing under the law of the Republic of Ireland, having its registered office at 9, Merrion Square, Dublin 2, Ireland, registered with C.R.O under number 269794, here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the «Articles») of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I- Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by the laws pertaining to such an entity, especially the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the «Law»), as well as by the present Articles (the «Company»).

Art. 2. Name. The Company's name is MARIENPLATZ.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to hold any interest in whatever form in any real estate in Luxembourg or abroad by direct or indirect means, to acquire and sell real estate properties either in Luxembourg or abroad as well as to perform all operations relating to real estate properties, including to invest, acquire and take directly or indirectly any participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and grant to any company or entity associated in any way with the Company, in which the Company has a direct or indirect financial or other interest, any assistance, loan, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed.

The Company will not itself carry on directly any industrial activity nor maintain a commercial establishment opened to the public.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in Luxembourg or abroad.

Title II- Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) divided into 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the Law.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall be able to redeem its own shares, in the framework of a decrease of its subscribed capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

- The redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;

- The redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital;

- The redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.

Title III- Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager need be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the sole signature of any type A manager or the joint signatures of a type A manager and a type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, vidéoconférence, or any suitable telecommunication means allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers of the Company.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV- Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receive in writing by any suitable communication means the whole text of each resolution to be approved prior to his written vote.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the third Friday of May or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V- Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on December 1 and ends on November 30, with the exception of the first financial year that shall start today and end on November 30, 2007.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, all together the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire(s) aux comptes) who need not to be shareholder, and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI- Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by CUSTOM HOUSE CAPITAL LIMITED, named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate issued by FORTIS LUXEMBOURG, on or about 14 December, 2006.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

- 1) - Mr John D. Mulholland, born on 13 December 1950 in Newtownards, Co Down, Ireland, residing in Dublin, Ireland; and
- Mr Harry Cassidy, born on 5 July 1956 in Newcastle Upon Tyne, United-Kingdom, residing in Dublin, Ireland; are each appointed as type A manager for an undetermined duration;

2) - Mr Marc Torbick, born on 24 February 1977 in Thionville, France, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; is appointed as type B manager for an undetermined duration

3) The registered office of the Company shall be established at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CUSTOM HOUSE CAPITAL LIMITED, une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit de la république d'Irlande, ayant son siège social au 9, Merrion Square, Dublin 2, Irlande, enregistrée auprès du C.R.O. sous le numéro 269794.

Ici représentée par Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant ès qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit applicable à ce type de sociétés et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est MARIENPLATZ.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de détenir des intérêts de quelque forme que ce soit dans tout bien immobilier sis à Luxembourg ou à l'étranger de manière directe ou indirecte, d'acquérir et de vendre des biens immobiliers sis à Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que de réaliser toute opération liée à des biens immobiliers, y compris d'investir, d'acquérir, et de prendre directement ou indirectement des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part, assister ou participer à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité associée d'une façon quelconque avec la Société et dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre intérêt, tout concours, prêt, avance, sûreté ou garantie, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société n'exercera pas directement d'activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

Enfin la Société peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement, sans toutefois vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II- Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), divisé en 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique. Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la Loi.

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

- Le prix de rachat est fixé par référence à la valeur nominale de chacune des parts sociales rachetées, ou, s'il est supérieur, dans la limite du montant total de toutes les sommes distribuables et en conformité avec les droits conférés aux parts sociales rachetées tels que prévus par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;

- Le rachat est décidé par une résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société;

- Les parts sociales rachetées sont annulées immédiatement après la réduction du capital social.

Titre III- Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société est gérée par un conseil de gérance qui est alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de l'un quelconque de ses gérants de type A ou par la signature conjointe d'un gérant de type A et d'un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir à Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la Société.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux étant un original et tous ensemble constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV- Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement à Luxembourg au siège social de la Société le troisième vendredi du mois de mai ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V- Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} décembre et se termine le 30 novembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se terminera le 30 novembre 2007.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés

proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non, nommé(s) jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI- Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par CUSTOM HOUSE CAPITAL LIMITED, prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds émis par la Banque FORTIS LUXEMBOURG, le 14 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement évalué à deux mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1) - M. John D. Mulholland, né le 13 décembre 1950 à Newtownards, Co Down, Irlande, résidant à Dublin, Irlande; et
- M. Harry Cassidy, né le 5 juillet 1956 à Newcastle Upon Tyne, Royaume-Uni, résidant à Dublin, Irlande; sont nommés gérants de Type A pour une période indéterminée;
- 2) - M. Marc Torbick, né le 24 février 1977 à Thionville, France, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; est nommé gérant de Type B pour une période indéterminée;
- 3) Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 décembre 2006, vol. 440, fol. 38, case 6. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007025294/242/422.

(070019339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

SBRE West German Portfolio Luxco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 119.533.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant la société à responsabilité limitée SBRE WEST GERMAN PORTFOLIO LUXCO S.à r.l, ci-après désignée comme la «Société»

Les deux gérants B de la Société, NEW LUXCO S.à r.l. et INVESTMENT LUXCO S.à r.l., ont changé respectivement de noms en DOMELS S.à r.l. et KARIAN S.à r.l. par Assemblée Générale Extraordinaire notariée en date du 22 janvier 2007.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007025113/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09467. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

SBRE Luxco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 116.953.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant la société à responsabilité limitée SBRE LUXCO S.A R.L., ci-après désignée comme la «Société»

Les deux gérants B de la Société, NEW LUXCO S.à r.l. et INVESTMENT LUXCO S.à r.l., ont changé respectivement de noms en DOMELS S.à r.l. et KARIAN S.à r.l. par Assemblée Générale Extraordinaire notariée en date du 22 janvier 2007.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007025115/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09474. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

EIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 122.885.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 30 janvier 2007*

La démission de Monsieur Arno' Vincenzo de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Donati Régis, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme
EIS S.A.

J.-M. Heitz / A. de Bernardi
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007025187/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11197. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

SBRE Supermarket, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 117.126.

—
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant la société à responsabilité limitée SBRE SUPERMARKET S.A R.L., ci-après désignée comme la «Société»

Les deux gérants B de la Société, NEW LUXCO S.à r.l. et INVESTMENT LUXCO S.à r.l., ont changé respectivement de noms en DOMELS S.à r.l. et KARIAN S.à r.l. par Assemblée Générale Extraordinaire notariée en date du 22 janvier 2007.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007025116/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09465. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

SBRE Office, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 117.125.

—
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant la société à responsabilité limitée SBRE OFFICE S.A R.L., ci-après désignée comme la «Société»

Les deux gérants B de la Société, NEW LUXCO S.à r.l. et INVESTMENT LUXCO S.à r.l., ont changé respectivement de noms en DOMELS S.à r.l. et KARIAN S.à r.l. par Assemblée Générale Extraordinaire notariée en date du 22 janvier 2007.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007025117/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09464. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Glucose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 118.405.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 24 janvier 2007*

La démission de Monsieur Vincenzo Arno' de son poste d'administrateur est acceptée.

Monsieur Robert Reggiori, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

GLUCOSE S.A.

M. Kara / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007025199/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11177. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

SBRE Senden, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 117.127.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant la société à responsabilité limitée SBRE SENDEN S.A R.L., ci-après désignée comme la «Société»

Les deux gérants B de la Société, NEW LUXCO S.à r.l. et INVESTMENT LUXCO S.à r.l., ont changé respectivement de noms en DOMELS S.à r.l. et KARIAN S.à r.l. par Assemblée Générale Extraordinaire notariée en date du 22 janvier 2007.

MERCURIA SERVICES

Signatures

Référence de publication: 2007025118/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09463. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Covéa Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 28.590.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 16 novembre 2006

«Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Jean-Claude Seys de son mandat d'Administrateur en date du 16 octobre 2006.

Le Conseil coopte à effet immédiat Monsieur Jean Fleury, domicilié au 7 place des cinq martyrs du lycée Buffon à Paris, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Claude Seys. Cette cooptation sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.»

Pour COVEA LUX

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007025119/682/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10688. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Phase One S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 69.740.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de qui de droit que:

1) La société MCA GROUP S.à r.l. dénonce avec effet immédiat le siège social fixé à 156 route de Luxembourg, L-4973 Dippach de la société PHASE ONE S.A.

2) Monsieur Carlo Arend, Madame Marie-Thérèse Bukasa et la société NERO OVERSEAS INC., ont démissionné avec effet immédiat de leur mandat d'administrateur respectivement d'administrateur-délégué.

3) La société MCA GROUP S.à r.l. a démissionné avec effet immédiat de son mandat de Commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dippach, le 31 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007025232/1060/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00390. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Genpact Global (Lux), Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 188.970.854,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.547.

Extrait des résolutions des Associés de la Société prises le 22 décembre 2006

Il résulte des résolutions des associés de la Société prises le 22 décembre 2006, que les mandats de gérants de la Société de Messieurs Keith Sherin et Charles Alexander ont pris fin avec effet immédiat.

En outre, M. Gary Reiner, né le 17 juillet 1954 à New York, résidant au 86, Coleytown Road, à Westport aux Etats-Unis d'Amérique et M. Llooyd Goerge Trotter, né le 9 avril 1945 à Cleveland en Ohio aux Etats-Unis d'Amérique, résidant actuellement au 13, Farmham Way, à Farmington, dans le Connecticut aux Etats-Unis d'Amérique, sont nommés en tant que gérants de la Société à compter du 22 décembre 2006 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007025121/5499/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11058. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Pamela Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 83.393.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue de manière ordinaire le 20 novembre 2006

Il résulte du procès-verbal de ladite Assemblée Générale des actionnaires qu'à l'unanimité des voix, l'Assemblée a décidé de renouveler pour une période de six ans les mandats suivants:

Monsieur Peter Peeters, en qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle;

Monsieur Guido Van Rujissevelt, en qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle;

Monsieur Bart Van Der Haegen, en qualité d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007025123/1066/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02382. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Tuscani S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 119.507.

L'an deux mille six, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, société de titrisation, TUSCANI S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 septembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1900 du 10 octobre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Kris Goorts, avec adresse professionnelle à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Frederik Rob, avec adresse professionnelle à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Beatrice Pauls, avec adresse professionnelle à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modifier l'objet social pour renoncer aux dispositions de la loi luxembourgeoise sur la titrisation datée du 22 mars 2004.

2. Reformulation des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social pour renoncer aux dispositions de la loi luxembourgeoise sur la titrisation datée du 22 mars 2004.

Deuxième résolution

En conséquence de la précédente résolution, l'assemblée décide de modifier et de reformuler les statuts de la Société qui se liront désormais de la façon suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de TUSCANI S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise

au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet de rendre des services d'administration, d'organisation, de logistique ou encore d'informatique au sein du groupe. Elle a aussi pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par trois mille cent (3.100) actions ordinaires au porteur sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 310.000,- (trois cent dix mille euros) qui sera représenté par trente et un mille (31.000,-) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5 septembre 2011, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 11 des statuts.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième vendredi du mois d'avril à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and six, on the eighteenth of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of TUSCANI S.A., a société anonyme, société de titrisation, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary on September 5, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1900 of October 10, 2006.

The meeting was opened by Kris Goorts, with professional address in Strassen, being in the chair,

who appointed as secretary Frederik Rob, with professional address in Strassen.

The meeting elected as scrutineer Beatrice Pauls, with professional address in Strassen.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. To amend the object of the Company in order to renounce to the Luxembourg law on securitisation dated 22 March 2004.

2. To amend and restate the articles of association of the Company.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to amend the object of the Company in order to renounce to the Luxembourg law on securitisation dated 22 March 2004.

Second resolution

As a consequence of the before going resolution, the general meeting resolves to amend and restate the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a public limited company (société anonyme) is herewith formed under the name of TUSCANI S.A.

Art. 2. The registered office is in Strassen.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes of the company are the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other investment form, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds, the management, supervision and development of these interests.

The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guarantees or in any other way. It may borrow and lend monies with or without providing for interest payments, issue bonds and any other kind of debentures.

The company has also for the object to render administrative, organizing, logistic or informatics service in the group. The purpose of the company is also the acquisition, the management, the exploitation by renting or in any other manner, as the case may be, the sale of real estates in any form whatsoever in the Grand Duchy of Luxembourg or in foreign countries.

The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goal.

Art. 5. The subscribed share capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) consisting of three thousand one hundred (3,100) bearer shares without a par value.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at EUR 310,000.- (three hundred and ten thousand euro) to be divided into thirty-one thousand (31,000) shares of no par value.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on September 5, 2011, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here above and especially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Shares may be evidenced at the owner's option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy by electing a Director by majority vote. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors can choose among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members are present or represented, proxies between directors being permitted.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 11 of the present articles of association.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the fourth Friday of April of each year at 4.00 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing one fifth of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on the 1st of January and ends on the 31st December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five per cent of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten per cent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the members of the bureau, they signed together with the notary the present original deed.

Signé: K. Goorts, F. Rob, B. Pauls, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 décembre 2006, vol. 440, fol. 46, case 4. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007025312/242/344.

(070019163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

First Chemical (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 56.708.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 119.046.

—
EXTRAIT

L'associé VCP INDUSTRIE BETEILIGUNGEN GmbH a changé sa forme juridique en AG et par conséquent sa dénomination sociale en VCP INDUSTRIE BETEILIGUNGEN AG.

S. Michel

Gérante

Référence de publication: 2007025125/3794/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11195. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

CETP Guardian S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.009.

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth of December.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CETP PARTICIPATIONS S.à r.l., SICAR, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B, number 111.010 and having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and

CETP Co-INVESTMENT S.à r.l., SICAR, a private limited liability company established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B, number 114.415,

both here represented by Mr Nicolas Cuisset, employee, with professional address at 1 B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of two proxies established on December 2006.

The said proxies, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company established in Luxembourg under the name CETP GUARDIAN S.à r.l. (hereafter «the Company»), having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B, 111.009, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on September 16, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 131 of January 19, 2006 and whose by-laws haven't been amended since then.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euros (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euros (€ 25.-) each.

III. The shareholders resolve to increase the Company's corporate capital to the extent of nine hundred eight seven thousand five hundred Euros (€ 987,500.-) to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euros (€ 12,500.-) to one million Euros (€ 1,000,000.-) by creation and issue of thirty-nine thousand five hundred (39,500) new shares of twenty-five Euros (€ 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

CETP PARTICIPATIONS S.à r.l. SICAR, prenamed, resolves through its proxyholder, to subscribe to thirty thousand five hundred twenty two (30,522) new shares of twenty-five Euros (€ 25.-) each, and fully pay them up in the amount of seven hundred sixty-three thousand fifty Euros (€ 763,050.-) by contribution in kind in the amount of seven hundred sixty-three thousand fifty Euros (€ 763,050.-) resulting of the conversion of a receivable held by CETP PARTICIPATIONS S.à r.l., SICAR, towards the Company pursuant to the terms and conditions of a seven hundred sixty-three thousand fifty Euros (€ 763,050.-) interest-free loan granted by CETP PARTICIPATIONS S.à r.l., SICAR, to the Company on December 13, 2006.

CETP Co-INVESTMENT S.à r.l., SICAR, prenamed, resolves through its proxyholder, to subscribe to eight thousand nine hundred seventy-eight (8,978) new shares of twenty-five Euros (€ 25.-) each, and fully pay them up in the amount of two hundred twenty-four thousand four hundred and fifty Euros (€ 224,450.-) by contribution in kind in the amount of two hundred twenty-four thousand four hundred and fifty Euros (€ 224,450.-) resulting of the conversion of a receivable held by CETP Co-INVESTMENT S.à r.l., SICAR, towards the Company pursuant to the terms and conditions of a two hundred twenty-four thousand four hundred and fifty Euros (€ 224,450.-) interest-free loan granted by CETP Co-INVESTMENT S.à r.l., SICAR, to the Company on December 13, 2006.

Proof of the existence of the two above-mentioned interest-free loans has been given to the undersigned notary by both originals of the above-mentioned interest-free loans.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The share capital of the Company is fixed at one million Euros (€ 1,000,000.-) divided into forty thousand (40,000) shares of twenty-five Euros (€ 25.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately fifteen thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

CETP PARTICIPATIONS S.à r.l., SICAR., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111.010 et

CETP Co-INVESTMENT S.à r.l., SICAR, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, boulevard Royal et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 114.415,

ici représentées par Monsieur Nicolas Cuisset, employée, avec adresse professionnelle au 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu de deux procurations données en décembre 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination CETP GUARDIAN S.à r.l. (ci après «la Société»), ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 111.009, con-

stituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 16 septembre 2005, publiée au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations numéro 131 le 19 janvier 2006 et dont les statuts n'ont à ce jour pas été modifiés.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (€ 987.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) à un million d' Euros (€ 1.000.000,-) par la création et l'émission de trente-neuf mille cinq cents (39.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

CETP PARTICIPATIONS S.à r.l., SICAR, précitée, déclare, par le biais de son mandataire, souscrire trente mille cinq cent vingt-deux (30.522) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement à hauteur de sept cent soixante-trois mille cinquante Euros (€ 763.050,-), par apport en nature à hauteur de sept cent soixante-trois mille cinquante Euros (€ 763.050,-) résultant de la conversion d'une créance détenue par CETP PARTICIPATIONS S.à r.l. , SICAR, sur la Société aux termes d'un contrat de prêt sans intérêt signé entre CETP PARTICIPATIONS S.à r.l., SICAR et la Société le 13 décembre 2006.

CETP Co-INVESTMENT S.à r.l., SICAR, précitée, déclare, par le biais de son mandataire, souscrire huit mille neuf cent soixante-dix-huit (8.978) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement à hauteur de deux cent vingt-quatre mille quatre cent cinquante Euros (€ 224.450,-), par apport en nature à hauteur de deux cent vingt-quatre mille quatre cent cinquante Euros (€ 224.450,-) résultant de la conversion d'une créance détenue par CETP Co-INVESTMENT S.à r.l., SICAR, sur la Société aux termes d'un contrat de prêt ne portant pas intérêt signé entre CETP CO-INVESTMENT S.à r.l., SICAR et la Société le 13 décembre 2006.

Preuve de l'existence des deux contrats de prêt sans intérêt sus-mentionnés a été donnée au notaire instrumentaire en original.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social émis de la Société est fixé à un million d'Euros (€ 1.000.000,-) divisé en quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quinze mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: N. Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 48, case 8. — Reçu 9.875 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007025288/211/129.

(070018812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

COVALBA, Comptoir de Valeurs de Banque, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 2.759.

—
Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration en date du 31 octobre 2006

Résolution unique

Le Conseil d'Administration décide de procéder à la démission de Monsieur Albert Le Dirac'h, demeurant professionnellement 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, de son poste d'administrateur de la société COVALBA S.A.

COMPTOIR DE VALEURS DE BANQUE à compter du 1^{er} novembre 2006 et désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Jean-Charles Ferre, secrétaire général, demeurant professionnellement 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg. Le mandat de Monsieur Jean-Charles Ferre prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur le bilan arrêté au 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

Agent Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007025139/45/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08839. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Leros Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 38.005.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration du 11 décembre 2006 que:

- Monsieur David De Marco a démissionné en sa qualité d'administrateur.

- Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique) le 6 juin 1975, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a été coopté administrateur, en remplacement de Monsieur David De Marco, démissionnaire.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007025168/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA09996. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

L&C Edeka 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,

(anc. Sutherland S.à r.l.).

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.075.

—
In the year two thousand seven, on the eleventh day of January.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, with registered office at Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, registered in the Company Register of Tortola under the number 400.547,

here represented by Mr Frank Walenta, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on January 8, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, it is the sole actual shareholder of SUTHERLAND S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by notarial deed on December 15, 2006, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;

- that, the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides the creation of two groups of Managers, the Managers A and the Managers B and decides that:

The Manager A will be:

- Mr Joost Tulkens, lawyer, born at Someren (The Netherlands) on April 26, 1973, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

The Manager B will be:

- Mr Bart Zech, lawyer, born at Putten (The Netherlands) on September 5, 1969, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 12 of the articles of association as follows:

« **Art. 12.** The company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of Managers A and Managers B. The manager (s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B, except for matters of daily management and every matters not exceeding five thousand Euro (5,000.- EUR) for which the sole signature of a manager A or B is sufficient.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg. The

Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.»

Third resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into L&C EDEKA 1 S.à r.l.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to amend article 4 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 4.** The name of the company is L&C EDEKA 1 S.à r.l.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (1,500.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques dont le siège est établi Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, enregistrée au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 400.547,

ici représentée par Monsieur Frank Walenta, juriste, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration datée du 8 janvier 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société SUTHERLAND S.à r.l., une société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié en date du 15 décembre 2006, en cours de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer deux groupes de gérants, les Gérants A et les Gérants B, et décide que:

le Gérant A, sera:

- Monsieur Joost Tulkens, juriste, né à Someren (Pays-Bas) le 26 avril 1973, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

le Gérant B, sera:

- Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten (Pays-Bas) le 5 Septembre 1969, demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de Gérants A et de Gérants B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum. Dans les rapports avec les tiers, le (s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B, à l'exception des matières qui concerne la gestion journalière de la société et toute matière n'excédant pas le montant de cinq mille euros (5.000,- EUR) pour lesquelles la seule signature d'un Gérant A ou d'un Gérant B sera suffisante.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, telefax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la société en L&C EDEKA 1 S.à r.l.

Quatrième résolution

L'associé unique déclare modifier l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La dénomination de la société est L&C EDEKA 1 S.à r.l.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Walenta, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 58, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007025380/220/145.

(070019894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Loryann S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 99.455.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 15 janvier 2007*

Les démissions de Messieurs Federico Innocenti et Vincenzo Arno' de leurs postes d'administrateurs de la société sont acceptées.

Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Monsieur Louis Vegas-Pieroni, expert-comptable, né le 26 septembre 1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

LORYANN S.A.

R. Donati / L. Vegas-Pieroni

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007025182/545/23.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11183. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

GP Leasing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.041.

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth of December.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

GP LEASING (BERMUDA) L.P., a limited partnership established under the laws of Bermuda, having its registered office at Crawford House, 50, Cedar Avenue, Hamilton, HM11, Bermuda, represented by its general partner GEORGIA-

PACIFIC (BERMUDA) GPI, LTD, a company incorporated under the laws of Bermuda, with its principal place of business at Crawford House, 50, Cedar Avenue, Hamilton, HM11, Bermuda.

Represented by Mrs. Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 28th, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of GP LEASING S.à r.l. (the «Company»), having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 118.041, incorporated by a deed of the undersigned notary of June 30, 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1793 dated September 26, 2006.

II. The Company's share capital is fixed at twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) represented by five hundred (500) shares of fifty United States Dollars (USD 50.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of fifty-one million two hundred thousand United States Dollars (USD 51,200,000.-) to raise it from its present amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) to fifty-one million two hundred twenty-five thousand United States Dollars (USD 51,225,000.-) by creation and issue of one million twenty-four thousand (1,024,000) new shares with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50.-) each and vested with the same rights and obligations as the existing shares.

IV. The sole shareholder resolves to subscribe the one million twenty-four thousand (1,024,000) new shares, all with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50.-) each, and to fully pay them up in the amount of fifty-one million two hundred thousand United States Dollars (USD 51,200,000.-) together with a share premium in the total amount of four hundred sixty million eight hundred thousand United States Dollars (USD 460,800,000.-) by contribution in kind in the amount of five hundred twelve million United States Dollars (USD 512,000,000.-), consisting in five hundred (500) shares with a nominal value of twelve United States Dollars (USD 12.-) each, representing thirty-three point thirty-three per-cent (33.33 %) of the shares of GEORGIA-PACIFIC BRITAIN LIMITED, a limited liability company having its effective place of management at 33 Cavendish Square, London, United Kingdom, which shares are hereby transferred to and accepted by the Company at the value of five hundred twelve million United States Dollars (USD 512,000,000.-).

Proof of the existence, free transferability and value of such contributed shares has been given to the undersigned notary by a declaration issued by GEORGIA-PACIFIC BRITAIN LIMITED, by a balance sheet of GEORGIA-PACIFIC BRITAIN LIMITED certified true and correct and by a balance sheet of GP LEASING (BERMUDA) L.P. and evidencing a contribution value for the contributed shares of GEORGIA-PACIFIC BRITAIN LIMITED of at least five hundred twelve million United States Dollars (USD 512,000,000.-). Further to the declaration issued by the management of GEORGIA-PACIFIC BRITAIN LIMITED, the contributed shares are freely transferable and the management of GEORGIA-PACIFIC BRITAIN LIMITED declared that it will accomplish all formalities to transfer the legal ownership of the contributed shares to the Company.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The share capital is fixed at fifty-one million two hundred twenty-five thousand United States Dollars (USD 51,225,000.-) represented by one million twenty-four thousand five hundred (1,024,500) shares with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50.-) each.»

Pro rata contribution tax payment exemption request

Insofar the Company holds, prior to this contribution, sixty-six point sixty-six per cent (66.66 %) of the shares of GEORGIA-PACIFIC BRITAIN LIMITED and acquires by this contribution additional thirty-three point thirty-three per cent (33.33%) so as to increase its participation in GEORGIA-PACIFIC BRITAIN LIMITED having its registered office and head office in the European Union, to one hundred per-cent (100%), the Company refers, in relation to the capital contribution duty, to article 4-2 of the Law of December 29th, 1971 as amended, providing for a capital contribution duty exemption.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately three thousand five hundred Euro (EUR 3,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GP LEASING (BERMUDA) L.P., un limited partnership de droit des Bermudes, ayant son siège social au 50, Cedar Avenue, Hamilton, HM11, Bermudes, représenté par son General Partner, GEORGIA-PACIFIC (BERMUDA) GPI, LTD, une société régie par le droit des Bermudes, ayant son siège social au 50, Cedar Avenue, Hamilton, HM11, Bermudes,

Ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 décembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de GP LEASING S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 118.041, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 30 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1793 en date du 26 septembre 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille Dollars Américains (USD 25.000,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinquante et un million deux cent mille Dollars Américains (USD 51.200.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille Dollars Américains (USD 25.000,-) à cinquante et un million deux cent vingt-cinq mille Dollars Américains (USD 51.225.000,-) par la création et l'émission de un million vingt-quatre mille (1.024.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,-) chacune et investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

IV. L'associé unique décide de souscrire aux un million vingt-quatre mille (1.024.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,-) chacune, et de les libérer intégralement en valeur nominale au montant de cinquante et un million deux cent mille Dollars Américains (USD 51.200.000,-) avec une prime d'émission d'un montant total de quatre cent soixante million huit cent mille Dollars Américains (USD 460.800.000,-) par apport en nature d'un montant de cinq cent douze millions de Dollars Américains (USD 512.000.000,-), consistant en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de douze Dollars Américains (USD 12,-) chacune, représentant trente-trois virgule trente-trois pour cent (33,33%) des parts de la société GEORGIA-PACIFIC BRITAIN LIMITED, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 33, Cavendish Square, Londres, Royaume-Uni, lesquelles parts sociales sont par la présente transférées à et acceptées par la Société à la valeur de cinq cent douze millions de Dollars Américains (USD 512.000.000,-).

Preuve de l'existence, de la libre transférabilité et de la valeur de ces parts sociales apportées a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration émise par GEORGIA-PACIFIC BRITAIN LIMITED, par un bilan de GEORGIA-PACIFIC BRITAIN LIMITED certifié sincère et véritable et par un bilan de GP LEASING (BERMUDA) L.P., attestant d'une valeur d'apport des actions apportées au moins égale à cinq cent douze millions de Dollars Américains (USD 512.000.000,-). Suivant la déclaration émise par le management de GEORGIA-PACIFIC BRITAIN LIMITED, les parts apportées sont librement transférables et le management de GEORGIA-PACIFIC BRITAIN LIMITED a déclaré que toutes les formalités pour le transfert de la propriété juridique de toutes les parts apportées à la Société seront accomplies.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinquante et un million deux cent vingt-cinq mille Dollars Américains (USD 51.225.000,-) représenté par un million vingt-quatre mille cinq cent (1.024.500) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,-) chacune.»

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Dans la mesure où la Société détient, avant le présent apport, soixante-six virgule soixante-six pour cent (66,66 %) des actions de GEORGIA-PACIFIC BRITAIN LIMITED et acquiert par cet apport trente-trois virgule trente-trois pour cent (33,33%) supplémentaires, de sorte à porter sa participation dans GEORGIA-PACIFIC BRITAIN Limited, une société ayant son siège social et son siège d'exploitation dans l'Union Européenne, à cent pour-cent (100%), la Société se réfère, en ce qui concerne le droit d'apport, à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cent Euro (EUR 3.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 43, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007025302/211/142.

(070019037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Keypartner Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 76.573.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 26 janvier 2007

Les démissions de Messieurs Vincenzo Arno' et Federico Innocenti sont acceptées.

Monsieur Louis Vegas-Pieroni, expert-comptable, né le 26 septembre 1967 à Fameck (France), et Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), domiciliés professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

KEYPARTNER HOLDING S.A.

R. Donati / L. Vegas-Pieroni

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007025183/545/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11186. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Arlon Income Venture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 112.372.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société ont décidé le 9 janvier 2007 2006:

1. Suite à la démission de Monsieur Jean Christophe Bretxa de sa fonction d'administrateur en date du 31 octobre 2006, de nommer Monsieur Laurent Lavergne, directeur financier d'AXA REIM FRANCE SA, demeurant professionnellement au 100 Esplanade du Général de Gaulle - F-92932 Paris La Défense (France) et né le 5 juin 1970 à Beyrouth (Liban), en tant qu'administrateur de la Société à partir du 1^{er} janvier 2007 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARLON INCOME VENTURE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007025188/7335/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00888. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070018846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Limafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 107.066.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet à la date de ce jour.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

LIMAFIN S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007025228/815/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09076. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Huevo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 121.671.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé le 9 janvier 2007 2006:

1. Suite à la démission de Monsieur Jean Christophe Bretxa de sa fonction de gérant en date du 31 octobre 2006, de nommer Monsieur Laurent Lavergne, directeur financier d'AXA REIM FRANCE SA, demeurant professionnellement au 100, Esplanade du Général de Gaulle - F-92932 Paris La Défense (France) et né le 5 juin 1970 à Beyrouth (Liban), en tant que gérant de la Société à partir du 1^{er} janvier 2007 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HUEVO S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007025189/7338/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00900. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070018850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Nayhe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 115.911.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé le 9 janvier 2007 2006:

1. Suite à la démission de Monsieur Jean Christophe Bretxa de sa fonction d'administrateur en date du 31 octobre 2006, de nommer Monsieur Laurent Lavergne, directeur financier d'AXA REIM FRANCE SA, demeurant professionnellement au 100, Esplanade du Général de Gaulle - F-92932 Paris La Défense (France) et né le 5 juin 1970 à Beyrouth (Liban), en tant qu'administrateur de la Société à partir du 1^{er} janvier 2007 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NAYHE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007025190/7339/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00901. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070018853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Arlon Investment Venture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 112.434.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société ont décidé le 9 janvier 2007 2006:

1. Suite à la démission de Monsieur Jean Christophe Bretxa de sa fonction d'administrateur en date du 31 octobre 2006, de nommer Monsieur Laurent Lavergne, directeur financier d'AXA REIM FRANCE SA, demeurant professionnellement au 100, Esplanade du Général de Gaulle - F-92932 Paris La Défense (France) et né le 5 juin 1970 à Beyrouth (Liban), en tant qu'administrateur de la Société à partir du 1^{er} janvier 2007 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARLON INVESTMENT VENTURE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007025191/7337/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00896. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070018857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Aegis Hungary Asset Management - Luxembourg Branch, Aegis Hungary Finance Asset Management Close Company Limited by Shares - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 123.920.

—
OUVERTURE DE SUCCURSALE

Extrait

Il a été décidé lors de la réunion du conseil d'administration du 19 décembre 2006 de la société AEGIS HUNGARY FINANCE VAGYONKEZELO ZARTKORUEN MUKODO RESZVENYTARSASAG (dénomination en anglais: AEGIS HUNGARY FINANCE ASSET MANAGEMENT CLOSE COMPANY LIMITED BY SHARES), ayant son siège social à H-1114 Budapest, Bartok Bela ut 43-47, Hongrie, d'établir une succursale à Luxembourg, laquelle répondra aux caractéristiques suivantes:

a) Adresse de la succursale:

12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

b) Activités de la succursale:

(i) la fourniture de financement aux sociétés du groupe directement ou indirectement liées à la société mère de la succursale; et

(ii) la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition, par voie d'achat, souscription, ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou autre de titres, obligations, titres de créances, notes ou des garanties sous quelle que forme que ce soit, ainsi que la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

c) Registre auprès duquel l'acte de la Société a été établi et sous quel numéro:

Registre du commerce de Budapest, Hongrie, sous le numéro 18-10-100675.

d) Dénomination de la Société et de la succursale:

1. Dénomination et forme de la Société

AEGIS HUNGARY FINANCE VAGYONKEZELO ZARTKORUEN MUKODO RESZVENYTARSASAG (dénomination en anglais: AEGIS HUNGARY FINANCE ASSET MANAGEMENT CLOSE COMPANY LIMITED BY SHARES), sous forme de société en commandite par actions.

2. Dénomination de la succursale

AEGIS HUNGARY FINANCE ASSET MANAGEMENT CLOSE COMPANY LIMITED BY SHARES - LUXEMBOURG
BRANCH

e) Représentation de la Société et de la succursale

1. Personnes avant le pouvoir d'engager la Société à l'égard des tiers et de la représenter en justice

1.a- Mme Katalin Maria Antalné Hajos

Gérante de la société

Domicile ou résidence à l'étranger:

21, Kallo Esperes utca, H-1124 Budapest, Hongrie

Nomination: 30 novembre 2006

Cessation des fonctions: 30 novembre 2011

Mode de signature sociale: signature individuelle

1.b- M. Michael Rachor

Gérant de la société

Domicile ou résidence à l'étranger:

25, Aussiger Strasse, D-63533 Mainhausen, Allemagne

Nomination: 30 novembre 2006

Cessation des fonctions: 30 novembre 2011

Mode de signature sociale: signature individuelle

1.c- M. Colin Edward George Richards

Gérant de la société

Domicile ou résidence à l'étranger:

43-45 Portman Square, W1H 6LY Londres, Royaume-Uni

Nomination: 30 novembre 2006

Cessation des fonctions: 30 novembre 2011

Mode de signature sociale: signature individuelle

2. Personne avant le pouvoir d'engager la succursale à l'égard des tiers et de la représenter en justice

M. Olivier Dorier

Gérant de la succursale

Domicile ou résidence:

1, rue des Glacis

L-1628 Luxembourg

Nomination: 19 décembre 2006

Cessation des fonctions: Indéterminée

Mode de signature sociale: signature individuelle

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2007025305/799/70.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10903. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Quee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 467.500,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 115.904.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société ont décidé le 9 janvier 2007 2006:

1. Suite à la démission de Monsieur Jean Christophe Bretxa de sa fonction d'administrateur en date du 31 octobre 2006, de nommer Monsieur Laurent Lavergne, directeur financier d'AXA REIM FRANCE SA, demeurant professionnellement au 100, Esplanade du Général de Gaulle - F-92932 Paris La Défense (France) et né le 5 juin 1970 à Beyrouth (Liban), en tant qu'administrateur de la Société à partir du 1^{er} janvier 2007 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour QUEE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007025192/7336/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00894. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070018859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

S.I.T.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3569 Dudelange, 96, rue de Tattenberg.

R.C.S. Luxembourg B 90.226.

L'an deux mille six, le treize décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme S.I.T.M. S.A., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, R.C.S. Luxembourg section B numéro 90.226, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 55 du 20 janvier 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Carole Charpy, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Nora Brahimi, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Katia Roti, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, à L-3569 Dudelange, 96, rue de Tattenberg.

2.- Modification afférente de l'article 2, alinéa 1^{er}, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, à L-3569 Dudelange, 96, rue de Tattenberg.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2 alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi à Dudelange.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Charpy, N. Brahim, K. Roti, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 décembre 2006, vol. 540, fol. 31, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007025404/231/53.

(070019591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

43 rue Descamps Paris XVI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.628.

L'an deux mille sept, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, actuellement empêché, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

Madame Yseult Laufer, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme 43 RUE DESCAMPS PARIS XVI S.A., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121.628,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision de l'administrateur unique du 15 janvier 2007,

un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Laquelle mandataire, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Qu'en application des articles 278 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales, la société anonyme 43 RUE DESCAMPS PARIS XVI S.A., prédésignée, a fusionné avec la société anonyme 43 RUE DESCAMPS PARIS 75016 S.A., avec siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 89.573,

par absorption de cette dernière conformément au projet de fusion passé par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 novembre 2006 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2237 du 29 novembre 2006.

II.- Que cette fusion a été réalisée suivant les prescriptions de l'article 279 de la loi susvotée et qu'aucune assemblée générale d'approbation n'est nécessaire, aucun actionnaire des sociétés concernées n'ayant requis de convocation d'assemblée et la fusion s'opérant de plein droit par l'écoulement du délai d'un mois à dater de la publication au Mémorial du projet de fusion.

III.- Que par conséquent, la fusion se trouve réalisée, entraînant de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante et la dissolution de la société absorbée 43 RUE DESCAMPS PARIS 75016 S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Y. Laufer, J. Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 janvier 2007, vol. 540, fol. 83, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007025340/231/44.

(070019279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Fitness Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 106.478.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet à la date de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

FITNESS PROJECT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007025247/815/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09110. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Patron Willanow S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Patron Pipera S.à r.l.).

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 123.337.

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth day of December.

Before Us, Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CP REALTY II S.à r.l., a Luxembourg Company existing under the laws of Luxembourg, with registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, here represented by Mr Michael Vandeloise private employee, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on December 20th, 2006.

Which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that:

It is the single partner of PATRON PIPERA Sarl (hereafter the Company), R.C.S. Luxembourg B in process to be registered, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 15, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

This having been declared, the single partner, represented as stated above, has taken the following resolution:

Unique résolution

The single partner resolves to change the name of the Company into PATRON WILLANOW S.à r.l.

As a consequence, Article 1 of the Articles of Incorporation will have henceforth the following wording:

« **Art. 1.** There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of PATRON WILLANOW S.à r.l. (the Company).»

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxy holder of the above appearing party, this present deed is worded in English, followed by a French Translation. At the request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CP REALTY II S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-1116, 6, rue Adolphe,

Ici représentée par M. Michael Vandeloise, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Ladite procuration, après signature ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités en vertu desquelles elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ce qu'il suit:

Qu'elle est l'associée unique de la société PATRON PIPERA S.à r.l. (ci-après la Société), R.C.S. Luxembourg B en cours de publication, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 décembre 2006, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associée unique, ici représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société en PATRON WILLANOW S.à r.l.

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de PATRON WILLANOW S.à r.l. (ci-après, la Société).»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Vandeloise, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, vol. 31 CS, fol. 38, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007025343/230/67.

(070019360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Fase Fintek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 67.903.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet à la date de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

FASE FINTEK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007025207/815/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08814. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Fidipart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 65.399.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil de Gérance tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet à la date de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

FIDIPART S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007025208/815/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08844. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

H24 International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 106.609.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 novembre 2006 que:

- Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg et Mademoiselle Annalisa Ciampoli employée privée, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, ont été nommés Administrateurs en remplacement de Monsieur Martin A. Rutledge et de Madame Josiane Schmit. Les mandats des Administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2011.

- MAYFAIR TRUST S.à.r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social 54, avenue Pasteur Luxembourg, a été nommée Commissaire en remplacement de ALEXANDER J. DAVIES S.à.r.l. Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2011

- Le siège social est situé à 38, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007025200/5878/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09533. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Euro Asia Investment SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 61.993.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet à la date de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

EURO ASIA INVESTMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007025203/815/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08805. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Euro Cube Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 80.065.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet à la date de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

EURO CUBE HOLDING S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007025204/815/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08806. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

at.veranda S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1620 Luxembourg, 7, rue J.-B. Gellé.

R.C.S. Luxembourg B 123.973.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur René Barsacchi, employé privé, né à Luxembourg le 25 janvier 1961, demeurant à L-1620 Luxembourg, 7, rue J.-B. Gellé.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Objet - Raison sociale - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée sous forme d'une société unipersonnelle et qui sera régie par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 28 décembre 1992, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la représentation, le conseil, la commercialisation et l'installation de châssis, volets, fenêtres, portes, vérandas ou tous autres éléments de finition de construction.

Elle pourra prendre toute participation directe ou indirecte dans toutes affaires commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à son objet et effectuer la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

D'une manière générale, la société est autorisée à effectuer toutes opérations civiles et commerciales, industrielles et financières de nature mobilière ou immobilière lui permettant de réaliser son objet social. Elle peut par ailleurs faire tout ce qui peut contribuer de quelque façon que ce soit à la réalisation de l'objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 4. La société prend la dénomination de AT.VERANDA S. à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes autres localités du pays et à l'étranger.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées intégralement par l'associé unique, Monsieur René Barsacchi prénommé, par versement en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié par décision de l'associé unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, moyennant accord unanime de tous les associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas, cependant, le consentement n'est pas requis lorsque des parts sociales sont transmises soit à des ascendants ou à des descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III.- Gérance

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui vis-à-vis des tiers ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs par les signatures conjointes de deux gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission pour quelque cause que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 17. Pour les sociétés ne comportant qu'un seul associé les dispositions visées à l'article seize ci-avant ne sont pas applicables.

Il suffit que l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés et que ses décisions soient inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette opération n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2007.

Art. 19. Chaque année au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges et des amortissements nécessaires constituent les bénéfices nets.

Sur les bénéfices nets il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique ou des associés.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1620 Luxembourg, 7, rue J.-B. Gellé.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme en qualité de gérant:

- Monsieur René Barsacchi prénommé.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement sous sa seule signature.

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du comparant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations administratives requises pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le comparant prémentionné a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Barsacchi, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, vol. 157S, fol. 47, case 6. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007025378/220/117.

(070019865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Européenne de Titrisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 121.198.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet à la date de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

EUROPEENNE DE TITRISATION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007025206/815/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08811. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Clerbaut Automobiles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 68, rue du Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 22.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLERBAUT AUTOMOBILES SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2007024724/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10957. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Wormer-Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5481 Wormeldange, 27, rue du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 50.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WORMER-SERVICES SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2007024725/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10955. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Financière de Titrization S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 121.770.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet à la date de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

FINANCIERE DE TITRISATION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007025211/815/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09104. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Société de Participations Financières dans des Sociétés Portuaires et Mineraires S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 70.061.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 28 janvier 2007*

La démission de Monsieur Angelo De Bernardi de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

La démission de Monsieur Vincenzo Arno' de son poste de commissaire aux comptes de la société est acceptée.

Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES DANS DES SOCIETES PORTUAIRES & MINERAIRES S.A.

R. Scheifer-Gillen / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007025193/545/23.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11149. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Eurogipa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 66.266.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet à la date de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

EUROGIPA S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007025205/815/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08808. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Finance & Progress S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 104.649.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet à la date de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

FINANCE & PROGRESS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007025210/815/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08819. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Irlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.
R.C.S. Luxembourg B 77.489.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 21 décembre 2006*

Monsieur Smania Italo est renommé administrateur pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur de Bernardi Alexis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Monsieur Robert Reggiori, expert-comptable, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Angelo de Bernardi démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Monsieur Régis Donati, expert-comptable, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Federico Innocenti démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

IRLUX S.A.

R. Reggiori / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007025195/545/24.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11167. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

S+B Inbau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6430 Echternach, 13, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 64.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour S+B INBAU SA
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2007024726/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10953. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Gecom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 54.804.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet à la date de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

GECOM S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007025213/815/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09121. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Financière Horus, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 81.493.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Jean-Pierre Cordier, né le 11 février 1948 à Argenteuil (F-95100), de nationalité française, demeurant 19, rue de la Rochefoucauld, F-75009 Paris,

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- Que la société FINANCIERE HORUS S.A., société anonyme, dont le siège social est situé aux 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 81.493, a été constituée au Luxembourg par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 23 mars 2001, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 962 daté du 6 novembre 2001.

- Que le capital souscrit et libéré de la société FINANCIERE HORUS S.A., précitée s'élève à EUR 120.000,- (cent vingt mille euros) divisé en 12.000 (douze mille) actions de EUR 10,- (dix euros) chacune de valeur nominale.

- Que le mandant est devenu actionnaire unique de la société FINANCIERE HORUS S.A., précitée.

- Que le mandant, dûment représenté, déclare procéder à la dissolution de la société FINANCIERE HORUS S.A., précitée, avec effet immédiat.

- Que le mandant, dûment représenté, en sa qualité de liquidateur de la société FINANCIERE HORUS S.A., précitée, déclare également qu'il reprend à sa charge toutes les obligations, connues ou inconnues, de la société FINANCIERE HORUS S.A., et qu'il assumera le paiement de toutes ses charges.

- Que le mandant, dûment représenté, reprend tous les actifs de la société et est responsable pour toutes les dettes connues et actuellement inconnues de la société FINANCIERE HORUS S.A., précitée.

- Que le mandant, dûment représenté, donne décharge pleine et entière aux membres du Conseil d'administration et au Commissaire aux comptes de la société FINANCIERE HORUS S.A., précitée.

- Qu'il a été procédé à l'annulation des titres et du registre des actionnaires de la société FINANCIERE HORUS S.A., précitée.

- Que les livres, registres et autres documents de la société FINANCIERE HORUS S.A., précitée, seront conservés pendant une période de cinq années (5 ans) au siège de la société à responsabilité limitée RSM Henri Grisius & Associés, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 157S, fol. 3, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007025342/211/48.

(070018743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

New Generation Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 40.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEW GENERATION SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2007024727/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10951. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Kind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 81.570.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet à la date de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

KIND S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007025224/815/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08740. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.